



## Suite de la délibération n° 2022-63

Vu la délibération du Conseil Municipal de Terrasson-Lavilledieu n° actualisant le tableau des effectifs,

Considérant que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ; qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services,

Considérant que les créations de postes rendues nécessaires par les avancements de grade décidés au titre de l'année 2022,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

-Les créations de postes suivantes au 01/07/2022 :

Poste créé	Temps de travail
VILLE	
1 poste d'ingénieur principal (cat.A)	TC
1 poste de rédacteur principal 1 <sup>e</sup> classe (cat.B)	TC
1 poste d'auxiliaire de puériculture principale 1 <sup>ere</sup> classe (auxiliaire de puériculture de classe supérieure) (cat.B)	TC
9 postes d'adjoint technique principal 2 <sup>e</sup> classe (cat.C)	TC

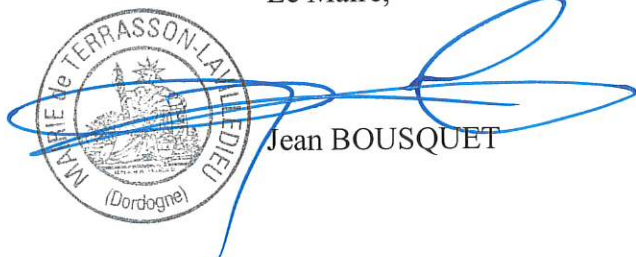
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

Approuve les créations de postes ci-dessus énoncées.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Ont signé les Membres présents,  
Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,

  
Jean BOUSQUET

**AR Prefecture**

024-212405476-20220712-2022\_63-DE  
Reçu le 21/07/2022  
Publié le 21/07/2022